

REPUBLIQUE FRANCAISE **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département des YVELINES

DE LA COMMUNE DE GRANDCHAMP

Nombres de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Séance du 07 juin l'an deux mille dix-neuf

Le 07 juin 2019 à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BAUDOT

Date de convocation
31 mai 2019

Présents :

MM Baudot Jean-Paul, Renauld Hervé, Campana Florent, Couly Gérard, Maillard Fabrice, Da Cunha José-Manuel, Le Tual Didier, Géraudie Thomas

Date d'affichage
15 juin 2019

Absent :

Absents excusés : MM. Duro Pascal, Barbier Denis, Véron Jean-Claude

Etaient représentés :

M. Duro Pascal (par M. Couly Gérard)
M. Barbier Denis (par M. Maillard Fabrice)
M. Véron Jean-Claude (par M. Baudot Jean-Paul)

Monsieur Da Cunha José-Manuel a été nommé secrétaire.

2019/20 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la charte d'engagement : Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire donner lecture de la :

- lettre du 9 avril 2019 du Conseil régional d'Ile de France,
- Charte d'engagement : Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

Considérant que la signature de cette charte permettra d'associer notre commune à la mise en place d'un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la Charte d'engagement : Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens ».

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture

le 08 juin 2019
et publication ou notification
le

Et ont signé tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Jean-Paul Baudot

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.